

**PROCÈS-VERBAL de la Réunion du Conseil d'administration de
l'Association des propriétaires du lac Clair (2011)
tenue le 12 décembre 2012 (par téléphone)**

SONT PRÉSENTS :

M. Louis Germain, président
M. Raymond Morissette, trésorier
M. Michel Bouchard, secrétaire
M. Yvan Boisvert
M. Jean Boudreault
M. Serge Olivier

**1. SUITES À DONNER À LA RÉUNION D'INFORMATION DES
PROPRIÉTAIRES DU LAC CLAIR TENUE LE 5 DÉCEMBRE 2012.**

Comme la presque totalité des propriétaires présents lors de la rencontre du 5 décembre 2012 ont endossé la décision du Conseil d'administration de procéder à la signature du contrat d'acquisition des actifs résiduels appartenant aux promoteurs, il faut décider de la meilleure façon d'obtenir une décision "officielle" de la majorité des propriétaires inscrits au registre du territoire.

Après discussion, le Conseil d'administration décide qu'un courriel sera expédié à chacun des propriétaires leur demandant de signifier rapidement leur choix en ce qui a trait aux suites à donner aux négociations qui se sont tenues entre le Conseil d'administration et la Société (promoteurs).

Une fois comptabilisé le nombre de propriétaires en faveur de l'acquisition des actifs résiduels aux conditions expliquées lors de la Réunion spéciale du 5 décembre 2012, et si la majorité des propriétaires se déclare en faveur de la transaction, le Conseil d'administration adoptera une résolution autorisant son président à signer l'acte de cession.

Aucun autre sujet n'est discuté.

Michel Bouchard
Secrétaire